

## **Avis aux clients commerciaux – Horaire des traversées et tarification 2019-20**

L'horaire des traversées 2019-20 de Marine Atlantique est maintenant disponible. Le nouvel horaire, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, propose les traversées populaires de nuit et du matin ainsi que les traversées commerciales et comportant des restrictions pour faciliter le transport de marchandises en provenance et vers Terre-Neuve-et-Labrador.

Les tarifs pour les véhicules commerciaux augmenteront de 2 % à compter du 1<sup>er</sup> avril. Les tarifs des passagers, les frais de manipulation des remorques sans tracteur, les frais de sécurité et le supplément pour le carburant ne font pas l'objet d'une augmentation.

En tant que société d'État indépendante, Marine Atlantique prend des décisions en fonction de son budget et du coût de ses activités commerciales. Le processus budgétaire annuel tient ainsi compte des exigences en matière de revenus, de dépenses et de recouvrement des coûts qui définissent la structure tarifaire pour l'année à venir.

Les tarifs commerciaux augmenteront de 2 %, compte tenu du fait qu'une partie importante des dépenses d'exploitation engagées tout au long de l'année est destinée à répondre aux besoins spécifiques de notre secteur commercial.

L'horaire complet des traversées de 2019-20 est maintenant disponible ici [www.marineatlantique.ca](http://www.marineatlantique.ca).

Notre but est de vous offrir un service de traversier efficace et fiable qui répond à vos besoins de déplacement. Si vous avez des questions concernant l'horaire et la tarification de 2019-20, veuillez communiquer avec Kim Snow, gestionnaire des relations avec la clientèle au (709) 772-8972 ou à [ksnow@marineatlantic.ca](mailto:ksnow@marineatlantic.ca).